



QUIZ SECURITE

PDIE Grenoble Presqu'île/GIANT

- REPONSES -

Je roule en vélo sur la voie du tramway :

- C'est totalement interdit, je dois rouler sur la route
- **C'est globalement interdit, sauf dans certains endroits selon les décisions municipales**
- C'est autorisé exceptionnellement s'il y'a des bouchons
- C'est autorisé, si aucun tram n'est sur la voie en même temps

Cette infraction n'est pas toujours très connue des cyclistes mais effectivement il est interdit de rouler en vélo sur la voie du tramway. Des arrêtés territoriaux peuvent autoriser la circulation des cyclistes exceptionnellement, et sur des tronçons bien définis lorsque notamment il y'a un manque d'aménagements cyclables.

Sur une route de campagne où est-il le plus sécuritaire de marcher ?

- Sur l'accotement de droite
- **Sur l'accotement de gauche**

Lorsqu'il y'a des accotements, les marcheurs, en file indienne, doivent circuler sur celui de gauche afin de voir les voitures arriver en face. S'il n'y en a pas ils doivent marcher sur la chaussée mais toujours à gauche

La première cause de décès au travail est le risque routier professionnel

- **Vrai**
- Faux

Le risque routier professionnel représente 10% des accidents de travail ou de trajet et 40% des accidents de travail ou de trajet ayant entraîné la mort.

Dans une zone de rencontre, à combien est limitée la vitesse de circulation ?

- Il n'y a pas de limitation, il faut rouler au pas
- 15 km/h
- **20 km/h**
- 30 km/h

Les zones de rencontre ont pour objectif la cohabitation apaisée des piétons et des véhicules dans un même espace et participent au développement de la vie locale. C'est pourquoi la limitation de vitesse est imposée à 20 km/h

A vélo, au feu rouge, lorsque ce panneau est présent sur le feu de circulation est-il autorisé de le "griller" ?



- Non, même en vélo je dois respecter le code de la route et m'arrêter au feu rouge
- **Oui, dans la direction de la flèche en cédant le passage aux usagers qui bénéficient du feu vert**
- Oui, je suis prioritaire

Le panneau « cédez le passage cycliste au feu » permet aux cyclistes, à un feu de circulation, de continuer dans la direction indiquée par la flèche alors que le feu est rouge tout en cédant le passage à tous les autres usagers. On retrouve cette signalisation aux intersections mais aussi aux passages piétons, alternats de chantier...

Est-il autorisé de rouler en vélo côte à côte en campagne ?

- Oui
- **Oui à condition de se placer en file indienne à l'approche d'une voiture**
- Non il est obligatoire de rester l'un derrière l'autre

Il est autorisé pour deux cycliste, et pas plus, de rouler côte à côte mais le code de la route précise qu'ils doivent impérativement se mettre en file indienne « dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche ».

Quel(s) accessoire(s) est/sont obligatoire(s) en France lorsqu'on fait du vélo en ville? (Plusieurs réponses possibles)

- **Une sonnette**
- Un casque
- Un gilet fluorescent
- **Des catadioptres**

Un vélo doit être obligatoirement équipé d'un système de freinage, de dispositifs retro-réfléchissants, autrement appelés catadioptres, de feux de position avant et arrière et d'un avertisseur sonore. Le casque est lui fortement recommandé mais n'est plus obligatoire au-delà de 12 ans et le gilet retro-réfléchissant est également recommandé et reste obligatoire en cas de faible visibilité (la nuit hors agglomération)

En ville la marche représente

- 1 déplacement sur 2
- 1 déplacement sur 3
- **1 déplacement sur 5**
- 1 déplacement sur 8

On estime qu'environ 20% à 30% des déplacements urbains se font à pied ce qui fait 1 déplacement sur 5 en moyenne.

Quelle est la signification de ce panneau ?



- **Voie réservée au covoiturage et véhicules propres**
- Voie réservée au bus et gros véhicules
- Voie interdite en cas de pic de pollution
- Stationnement autorisé en cas d'embouteillage

Ce nouveau panneau indique les voies réservées aux véhicules de covoiturage, aux voitures électriques ainsi qu'aux taxis et transports en commun.

Que faut-il faire lorsqu'on arrive en premier sur le lieu d'un accident?

- Alerter, protéger, secourir
- **Protéger, alerter, secourir**
- Secourir, alerter, protéger

Lorsqu'on est victime ou témoin d'un accident il faut tout d'abord assurer sa propre sécurité (mettre un gilet jaune, allumer ses feux de détresse, se placer derrière la glissière de sécurité, placer un triangle de signalisation...), il faut ensuite alerter en appelant le 112 soit par téléphone portable soit grâce à la borne d'appel, suivre les instructions de la personne au téléphone et ne jamais raccrocher le premier. Au-delà des gestes conseillés par le secouriste il est conseillé de parler au blessé pour le rassurer, et de le couvrir car l'état de choc donne froid.

En sachant que les distances d'arrêt du véhicule augmentent selon la vitesse, combien de mètres faut-il pour arrêter une voiture à 90km/h ? (à 50 Km/h il faut compter 27 mètres de freinage)

- 55 mètres
- 62 mètres
- **70 mètres**

En comptant le temps de réaction moyen et la distance de freinage il faut compter environ 70 mètres sur sol sec pour l'arrêt complet du véhicule.

Choisissez la ou les réponses correctes (plusieurs réponses possibles); dans une zone 30 :

- Les piétons peuvent traverser où ils le souhaitent
- **Les piétons doivent traverser sur les passages piétons existants**
- **Les véhicules prioritaires n'ont pas à respecter la limitation**
- Les piétons sont prioritaires

En abaissant la limitation de vitesse de certaines zones à 30 km/h le code de la route permet d'améliorer le confort et la sécurité de l'ensemble des usagers. En revanche les piétons n'ont pas de priorité dans ces zones et doivent traverser sur les passages piétons lorsqu'ils existent. Les véhicules des sapeurs-pompiers, du SAMU ou encore de la gendarmerie ou de la police, lorsqu'ils sont en interventions, ont une priorité de passage sur le réseau routier et bénéficient de dérogations, notamment en ce qui concerne la limitation de vitesse en zone 30.

Peut-on rouler à vélo sur les trottoirs?

- Oui mais à partir de 10 ans
- **Oui mais jusqu'à l'âge de 8 ans**
- Oui mais jusqu'à l'âge de 12 ans

Les trottoirs sont interdits aux vélos sauf pour les enfants de moins de 8 ans ou en circulant à pied, vélo à la main. Les passages piétons ne doivent pas non plus être pris en roulant.

Quelle boisson contient le plus d'alcool pur ?

- 25 cl de bière à 5°
- 12,5 cl de vin à 12°
- 3 cl d'alcool fort à 40°
- **Toutes ces boissons contiennent la même quantité d'alcool pur**

Quelle que soit la boisson, un verre ou dose de bar contient la même quantité d'alcool pur ; 10 grammes d'éthanol et correspond à 0,20 g/l de sang.

Est-il autorisé de téléphoner au volant avec un kit mains libres ?

- Oui
- **Non**

Au volant il est interdit de tenir en main un téléphone mais également de conduire avec des oreillettes pour téléphoner ou écouter de la musique. Seuls les kits Bluetooth sont autorisés, à condition que le son sorte des haut-parleurs. Ils peuvent être directement intégrés dans la voiture ou achetés à part.

Par combien le risque d'être responsable d'un accident mortel est multiplié lorsque le conducteur a entre 0.5 et 0.8g d'alcool par litre de sang (à partir de 2 verres)?

- 2,8
- 4,5
- **6,4**

L'alcool rétrécit le champ visuel, influence la perception des distances, diminue les réflexes et la coordination des mouvements. A partir de 2 verres le risque d'accident mortel peut-être multiplié par 2 et jusqu'à 10 pour un taux d'alcoolémie de 0,8g d'alcool.

A l'heure de pointe, en ville, quelle est la vitesse moyenne d'une voiture et celle d'un vélo?

- 45km/h pour la voiture et 10km/h pour le vélo
- 30km/h pour la voiture et 20 km/h pour le vélo
- **15km/h environ pour les deux**

Lors des déplacements interurbains plus de la moitié des distances parcourues font entre 1 et 5 km. Dans cette situation le vélo est le moyen de transport le plus rapide, à 15 Km/h contre 14 pour la voiture. En présence d'embouteillages cette vitesse peut-être même considérablement réduite.

Est-il autorisé de rouler en trottinette électrique sur les trottoirs ?

- Oui
- **Non**

Circuler en trottinette électrique sur un trottoir, hors autorisation municipale, constitue une infraction et est passible d'une amende de 135€.

A vélo est-il possible de rouler et passer des appels téléphoniques ?

- Oui
- Oui mais avec une oreillette
- **Non**

Les cyclistes qui utilisent ou manipulent leur mobile lorsqu'ils circulent à vélo encourent une amende forfaitaire de 135€. Pour des raisons de sécurité il est interdit de porter à vélo : des écouteurs, des écouteurs Bluetooth, un casque audio ou une oreillette. En effet les écouteurs isolent la personne de son environnement extérieur et détériore la perception des dangers et des autres utilisateurs

Choisissez la ou les réponses correctes (plusieurs réponses possibles); Sur les voies vertes:

- **La circulation des véhicules motorisés est interdite (hors engins de déplacements électriques)**
- **Les cavaliers sont généralement autorisés**
- Les vélos ne peuvent dépasser 25km/h
- Les piétons sont prioritaires

La voie verte est ouverte à tous les usagers non motorisés (les vélos et trottinettes électriques et le matériel pour personne à mobilité réduite sont autorisés). Les cavaliers peuvent être autorisés, un panneau est alors ajouté au panneau désignant l'entrée d'une voie verte. Les voies vertes permettent la cohabitation des modes de déplacements doux mais il n'est pas prévu de régime de priorité